

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de GRÉZILLAC

Département de la GIRONDE

33420

Arrondissement de LIBOURNE

EXTRAIT

Canton des Coteaux de Dordogne

DU REGISTRE DES

Téléphone : 05.57.84.52.10

DÉLIBÉRATIONS

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi

De 13h30 à 17h30,

Le vendredi de 9h00 à 12h30

Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-trois le 06 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023.

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 0

Votants : 11

Présents : Claude NOMPEIX, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Jean-Christophe BONHOURE, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Alain GREIL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL

Absents : René PREVOT, Christophe HOTIER, Didier NEBRED, Isabelle TICHON

Secrétaire : Jean-Christophe BONHOURE

OBJET : Subvention exceptionnelle Odyssee Dordonha

Délibération n°2023_13

N° d'ordre : 2023-06-04-03

L'Odyssee Dordonha est un événement qui a pour but de valoriser les patrimoines naturels, culturels et agricoles liés à la rivière Dordogne à travers un événement faisant renaître l'histoire des gabarres et gabarriers.

Le projet consiste en la descente d'une gabarre traditionnelle (embarcation à fond plat servant au transport fluvial de marchandises jusqu'au XIX^e siècle) sur la rivière Dordogne entre Argentat-sur-Dordogne (en Corrèze) et Libourne (en Gironde).

Afin d'accompagner cet événement, un appel à manifestation d'intérêt est lancé.

L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt est de construire de manière participative le programme de l'événement Odyssee Dordonha, dans sa phase descente de la Dordogne.

Par cet appel à manifestation d'intérêt, l'association porteuse invite tous les acteurs (publics, associatifs, privés...) du territoire de la vallée de la Dordogne à proposer des animations et manifestations pouvant se dérouler sur les territoires concernés par les villes étapes ou les haltes de la gabarre.

Le territoire Brannais a souhaité y répondre favorablement.

Afin de soutenir cette manifestation, la commune de Grézillac propose d'attribuer une subvention de 350 € à l'association US Branne Ping-Pong, association ayant reçu délégation pour l'organisation de la manifestation Odyssee Dordonha.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution de cette subvention,

Vu la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :

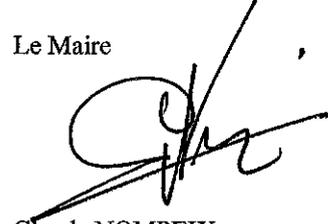
Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **350 €** à l'association **US Branne Ping-Pong**.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Et de la publication sur le site internet de la commune le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
A Grézillac, le 06 avril 2023

Le secrétaire de séance


Le Maire


Jean-Christophe BONHOURE

Claude NOMPEIX

RE
CE
PT
E
M
A
R
C
H
E
A
V
R
I
L
M
A
I
S
J
U
N
J
U
I
L
L
E
T
A
O
C
T
O
B
R
E
N
O
V
E
M
B
R
E
D
I
C
E
M
F
E
V
R
I
E
R
E
B
R
U
A
I
M
A
R
C
H
E
A
V
R
I
L
M
A
I
S
J
U
N
J
U
I
L
L
E
T
A
O
C
T
O
B
R
E
N
O
V
E
M
B
R
E
D
I
C
E
M
F
E
V
R
I
E
R
E
B
R
U
A
I